

Grenoble Le 7 juillet 2017

La CAP Locale d'affectation des inspecteurs (au 01/09/2017) s'est tenue le 7 juillet.

Au 01/09/2017, la DDFiP de l'Isère comptera 242 emplois d'inspecteurs implantés, contre 240 en 2016. Cette différence (de +2) provient des suppressions, transferts, redéploiements et créations (avec transfert de missions) !! à l'issue du « CTL emploi » du 6 janvier 2017.

Au mouvement national, 46 inspecteurs ont été mutés dans l'Isère (33 mutations intra-département et 13 nouveaux arrivants) et 8 ont obtenu leur mutation hors de la direction.

Les agents « *A La disposition du Directeur* » sont au nombre de 20 (Isère ou affectés sur une RAN).

On notera que l'effectif des inspecteurs sur le département (en regard du TagerfiP), après compensation des temps partiels (qui représentent 10,6 emplois), est très légèrement excédentaire (+0,4 ETPT).

Au plan local : 33 agents ont obtenu une affectation (dont 2 affectations d'office) sur les 35 agents qui avaient déposé une demande.

Les règles d'affectation ont été respectées pour le mouvement juridique.

Les postes pourvus à l'issue du mouvement juridique sont à hauteur de 233 (écart de -9)

Malgré le sureffectif, après prise en compte des ALD et des détachements, 4 postes restent vacants : PCE Grenoble 1, SPF Grenoble 2, SIP Bourgoin-Jallieu, et Trésorerie de St Martin d'Hères.

Nous avons donc voté contre ce projet de mouvement.

Concernant les Agents à la disposition du directeur (ALD), 20 fiches de souhaits ont été déposées.

La situation est beaucoup plus contrastée que pour le mouvement juridique, car de nombreux agents n'ont pu obtenir leurs premiers choix, voire n'ont rien obtenu du tout et ont été maintenus sur leur poste antérieur ou déplacés sur des postes qu'ils ne souhaitaient pas.

On rappelle que seuls les agents affectés « direction » au niveau national (ou ALD Isère ou Grenoble) peuvent demander un poste précis à l'intérieur de l'affectation « direction » (les ALD restant toutefois ALD, donc susceptibles d'être déplacés hors des services de direction).

Bien que leur nombre s'amenuise, certains détachements sans raison médicale ou sociale perdurent.

Il est souhaitable que les agents détachés n'oublient pas de remplir une demande de mutation pour le poste qu'ils occupent lors des mouvements nationaux et locaux, afin tout d'abord de sécuriser leur situation, mais aussi de libérer le poste duquel ils sont détachés afin qu'il puisse être offert aux mouvements (national et local).

Les élus Solidaires Finances Publiques 38 en CAPL A restent à votre disposition pour tout renseignement,

Jean-Pierre HUSNI
CFP Grenoble Rhin et Danube
04.76.39.26.10

Marie-line AZENCOTT
CFP Grenoble Rhin et Danube
04.76.86.97.65

Ludovic PLOTON
CFP Grenoble Rhin et Danube
04.76.39.39.93

Annabelle BOULON
CFP Bourgoin Jallieu
04.74.43.69.34